

**DECRET N° 2016-458** du 03 AOUT 2016

portant fin des fonctions de Monsieur Coffi Fiacre Désiré ADONON, précédemment Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Tripoli en Libye.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** Le décret n°149/PCM/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- Sur** proposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 juillet 2016,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Coffi Fiacre Désiré ADONON, précédemment Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Tripoli en Libye.

**Article 2 :** Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le ...03...aôû.t... 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction  
Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou MATHYS.-

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération



Aurélien AGBENONCI.-

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MTFPAS 2 MAEC 2 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 JORB 1.-